

dans la nécessité, pour retourner d'où ils venaient, de faire un grand détour par la Belgique.

Il était environ dix heures du matin ; sans perdre de temps, j'envoyai une seconde dépêche ainsi conçue : « Commandant de place de Longwy à maréchal de Mac-Mahon. J'apprends à l'instant que vos deux inspecteurs télégraphiques ont dû faire un grand détour par Arlon, Namur et Givet pour rentrer. »

M. LE PRÉSIDENT. — Guyard vous a alors rapporté trois dépêches.

M. MASSAROLI. — Quatre dépêches.

M. LE PRÉSIDENT. — Permettez, il y avait trois dépêches du maréchal et une dépêche du colonel Turnier ?

M. MASSAROLI. — Cette dernière était signée Coffinières.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais envoyée par le colonel Turnier ?

M. MASSAROLI. — Oui, monsieur le président. Je m'aperçois que j'oubliais un point essentiel : Miès et Rabasse, se trouvant dans l'obligation de passer par la Belgique pour rentrer en France, ont eu la bonne pensée de profiter de ce que le télégraphe de Longwy-Bas à Longuyon fonctionnait encore ce jour-là pour envoyer, par cette voie, le contenu de ces dépêches au colonel Stoffel.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas, vous, transmis de dépêche le 22 ?

M. MASSAROLI. — Non, pas le 22, mais le lendemain.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelle dépêche avez-vous transmise le lendemain ?

M. MASSAROLI. — Le lendemain, j'ai transmis à M. le ministre de la guerre les deux dépêches que j'avais mentionnées sur mon registre de correspondance. Je crois me rappeler, je me rappelle même parfaitement, qu'au ministre de la guerre j'ai dit : « Je vous transmets ces dépêches qui m'ont été apportées avec deux autres dépêches chiffrées par Guyard. »

M. LE PRÉSIDENT. — En tête de la dépêche du général Coffinières que vous avez transcrite, vous avez commis une erreur qui, d'ailleurs, n'a pas d'importance au débat, mais qui, à ce moment, avait une certaine gravité, en ce sens que vous annonciez, à la date du 20, dans cette dépêche, ceci : « Les Prussiens ont attaqué sur le plateau d'Amanvillers, » tandis que la dépêche du général Coffinières, datée du 20, commençait ainsi : « Vous pouvez dire que les Prussiens ont attaqué l'armée. » Il y avait là une erreur de date qui était de nature à jeter un certain trouble dans l'esprit de ceux qui recevaient votre dépêche.

M. MASSAROLI. — Il est probable que j'ai inscrit cette dépêche sur mon registre après le départ de Rabasse et qu'alors je l'ai transcrite de mémoire.

M. LE PRÉSIDENT. — Est-ce vous qui aviez chargé les agents de remettre les dépêches au télégraphe ?

M. MASSAROLI. — Non, je croyais qu'ils allaient partir de suite.

M. LE PRÉSIDENT. — Précisez bien quelles sont les deux dépêches que vous avez vous-même envoyées par le télégraphe.

M. LE COLONEL MASSAROLI. — Il y a d'abord celle du général Coffinières et, ensuite, celle adressée au maréchal de Mac-Mahon, qui est moitié en clair, moitié chiffrée.

M. LE PRÉSIDENT. — Ces dépêches, nous les suivons depuis leur départ de Metz, depuis que l'agent Flahaut les reçoit du maréchal, le 20 au soir, et qu'il se met en route le 21 au matin ; nous les trouvons ensuite portées par la femme Imbert, laquelle a dit que les trois dépêches du maréchal étaient inscrites toutes les trois sur la même feuille. Maintenant, voici Guyard qui en reçoit une expédition d'un officier d'état-major et qui l'apporte à

Longwy, où une nouvelle expédition est faite. C'est à ce propos que je demande au colonel Massaroli si les dépêches lui venant du colonel Turnier ou d'une autre source étaient sur une seule feuille ou chacune sur une feuille séparée.

M. LE COLONEL MASSAROLI. — Je ne saurais, d'une manière précise, répondre à cette question.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je demanderai au témoin s'il se souvient du jour où le capitaine Vosseur et le commandant Magnan sont venus à Longwy.

M. LE COLONEL MASSAROLI. — Parfaitement ; c'est une époque qui est bien faite, pour qu'on puisse en garder le souvenir. Ces messieurs sont arrivés à Longwy le lendemain de l'affaire de Sedan. Le commandant Magnan a dû partir le 14 et revenir vers le 20.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il importait de préciser ce point sur lequel le témoin donne aujourd'hui des renseignements qui ne sont pas conformes à ceux qu'il a donnés dans sa déposition écrite.

M. AMIOT (Jules-Armand-Gustave), inspecteur des lignes télégraphiques à Brest. — A partir du 17 août, sur l'ordre de l'empereur, toutes les dépêches relatives aux événements militaires qui lui étaient adressées directement étaient communiquées au maréchal de Mac-Mahon.

Maintenant, je vais expliquer au conseil l'organisation de mon service. Il se fit d'abord au camp de Châlons les 17, 18, 19 et 20. Le 21, nous partîmes pour Courcelles-lès-Reims où je fis établir une petite ligne télégraphique pour relier le village même de Courcelles avec Paris. Cette ligne télégraphique passait par Reims, mais sans s'arrêter au bureau de cette ville, c'est-à-dire que cette ligne télégraphique allait de Courcelles à Paris, passant seulement dans le bureau de Reims, de telle sorte que l'extrémité d'entrée était réunie directement à l'extrémité de sortie, sans que Reims fût ce qu'on appelle dans le circuit.

Nous arrivâmes à Courcelles le 22, nous y restâmes le 23 et le 24. Le quartier général fut transporté à Betheniville ; là, il n'y avait pas de ligne télégraphique, et avec le faible personnel dont je disposais, — je n'avais que quatre employés avec moi, — je fus forcé de faire établir une petite ligne qui allait à Isles-sur-Suippe et qui se reliait avec Paris.

Le quartier général fut ensuite transporté à Reims. Là, je retrouvai la communication télégraphique qui ordinairement s'arrêtait à Mézières, mais que je fis prolonger pour me mettre en relations directes avec Paris.

De Reims, le quartier général fut transporté à Tourteron. Il n'y avait pas de ligne ; avec l'aide d'une compagnie du génie, j'établis une petite ligne télégraphique qui arrivait à Attigny.

J'établis mon service d'abord à Attigny, puis au village de Rilly-aux-Oies, près du Chêne-Populeux, où l'on m'avait dit que devait être l'objectif. Le lendemain, je rejoignis le quartier général au Chêne-Populeux et me portai sur la ligne de Sedan à Mézières, entre Remilly et Vadelaincourt, en me servant toujours d'un service d'estafettes, de manière à me rallier avec le quartier général, qui s'établit d'abord à Stone, puis à Raucourt, et qui finit par rentrer à Sedan à la suite de la bataille de Beaumont.

Voilà pour l'organisation générale du service. Quant au service lui-même, et à la manière dont il était fait, voilà ce que je puis dire :

Les dépêches étaient divisées en deux catégories : la première comprenait ce que nous appelions les dépêches directes, c'est-à-dire celles qui avaient un destinataire dans la rési-

dence que je devais desservir, ainsi, les dépêches adressées directement au maréchal de Mac-Mahon, au général commandant l'artillerie de l'armée, aux intendants et aux divers chefs de service ; elle comprenait aussi les dépêches de communication, c'est-à-dire les renseignements arrivant de toute la France, des généraux commandant les divisions militaires, des préfets, des sous-préfets, des maires, etc. Celles-là étaient toujours communiquées à l'empereur, et, comme j'avais l'honneur de le dire au conseil, avec l'autorisation de l'empereur, au maréchal de Mac-Mahon.

Les dépêches directes étaient immédiatement portées à destination ; quant aux dépêches de communication, j'en faisais deux parts. J'expédiai de suite celles qui me paraissaient avoir une importance immédiate à l'empereur et au maréchal de Mac-Mahon. Pour les autres, j'établissais une sorte de bulletin, sur lequel elles se succédaient dans l'ordre de leur réception, et, toutes les deux ou trois heures, je les envoyais également à l'empereur et au maréchal de Mac-Mahon.

M. LE PRÉSIDENT. — Donniez-vous également communication à Paris des dépêches que vous receviez ?

M. AMIOT. — Oui, pour la plupart ; mais permettez-moi, monsieur le président, de vous faire remarquer qu'une fois arrivé au camp de Châlons, je n'avais plus de communications qu'avec Paris, à peu près. Par conséquent, toutes les dépêches m'arrivaient par Paris.

M. LE PRÉSIDENT. — Elles ne vous arrivaient pas directement ?

M. AMIOT. — Elles ne pouvaient pas arriver directement, je n'avais de communications qu'avec Paris. Je n'ai eu d'autres communications possibles que les 17, 18, 19 et 20 août ; et même pendant que j'étais au camp de Châlons, pour communiquer avec la ville de Châlons, j'avais deux fils télégraphiques à ma disposition, l'un qui allait directement à Paris, l'autre qui s'arrêtait à Châlons.

M. LE PRÉSIDENT. — La question que je vous pose publiquement est celle-ci : Une dépêche est destinée au maréchal de Mac-Mahon, qui est à Reims ou à tel autre endroit ; elle vient d'un point de la frontière ; elle arrive au bureau le plus voisin de son quartier général, elle est portée immédiatement à son quartier général (1).

M. AMIOT. — Pardon, monsieur le président, elle peut être renvoyée à Paris ou m'être transmise.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai maintenant une autre question à poser au témoin. Voici quatre dépêches qui partent de Metz, qui sont portées par des messagers, — du moins nous le

(1) Nous entrons ici dans un débat incident, très-difficile à suivre et très-long. Nous supprimons tout ce qui n'est pas indispensable, de façon à ne pas compliquer outre mesure la question. D'ailleurs ces mêmes explications seront reproduites jusqu'à trois fois.

Maintenant, il est nécessaire de dire un mot des raisons qui ont amené cette discussion toute spéciale, ce cours de télégraphie.

Pour bien en comprendre l'utilité, pour suivre ces diverses explications, il faut voir de quoi il s'agit. Nous savons, par la déposition du colonel Massaroli, que quatre dépêches venant de Metz ont été envoyées au ministre de la guerre, à l'empereur, au maréchal de Mac-Mahon. Cette dernière seule avait une valeur immense, elle pouvait sauver la France peut-être, en tout cas empêcher la marche sur Sedan ; seule elle n'est pas arrivée. Qu'est-elle devenue ? A-t-elle été perdue, arrêtée, soustraite : Dans ce cas, par qui ? Pour répondre à cette question si grave, il faut minutieusement suivre la marche de la dépêche, savoir à qui elle est arrivée, quelle route elle a prise. Est-elle venue directement au destinataire, ou bien, au contraire, a-t-elle d'abord passé par Paris ? Voilà ce qui nécessite ce débat tout spécial.

croions ; — on suit à peu près leur marche jusqu'à Thionville. Trois sont du commandant en chef de l'armée du Rhin, une est du gouverneur de Metz. Celle du commandant supérieur de Thionville paraît expédiée le même jour par deux émissaires différents ; ces quatre dépêches, probablement toutes les quatre ensemble, sont portées à Longwy et à Givet.

Au bureau de Givet, on dit : il est parti de Givet deux dépêches : une destinée à l'empereur, l'autre au maréchal de Mac-Mahon. On ne trouve jamais l'expédition faite de Givet au maréchal de Mac-Mahon, — vous le constaterez dans le dossier, — mais on trouve une expédition de Givet d'une dépêche à la guerre, que le bureau de Givet ne signalait pas. Ains donc, voilà trois dépêches parties du bureau de Givet : deux qu'on retrouve et pas l'autre ; une à la guerre, qu'on ne se rappelait pas, mais qui se retrouve dans les dossiers du ministère de la guerre, et, le même jour, nous les trouvons partant de Longwy et arrivant à Paris, soit en transmission directe, soit en transmission indirecte, avec des heures que vous pourrez étudier, car, avec l'assentiment du ministère public et de la défense, toutes les pièces seront remises à M. l'inspecteur des télégraphes.

M. AMIOT. — Avant tout, il est nécessaire de savoir quelle direction ces dépêches ont pu prendre ; elles sont arrivées évidemment par Mézières.

M. LE PRÉSIDENT. — Elles sont toutes passées par Mézières.

M. AMIOT. — A Montmédy, il y a un croisement, et il y a pour moi une petite obscurité à cet endroit. Évidemment, elles devaient passer par Mézières. Mézières avait une communication directe avec Paris et aussi une communication directe avec Reims. Mézières a-t-il jugé utile d'envoyer directement à Paris la dépêche adressée au ministère de la guerre par le fil direct qu'il possédait ? A-t-il jugé bon de l'envoyer à Reims pour diminuer la distance ? A-t-il trouvé opportun de transmettre à Reims les dépêches adressées au quartier général ? C'est possible. Seulement, à Reims, l'embarras commence pour moi quand je veux me bien rendre compte, parce que j'avais une communication directe de Courcelles avec Paris, mais je n'en avais pas une normale avec Reims. Il est possible que, le fil direct que j'avais sur Paris étant occupé, Reims l'ai remarqué, et il se peut que, pour ne pas interrompre notre travail, il ait donné la dépêche à Paris, pour qu'on nous la retransmit.

M. LE COLONEL D'ABZAC. — La plupart des dépêches me sont passées sous les yeux ; naturellement je ne les ai pas toutes vues, mais, bien certainement, pas une de celles qui étaient importantes ne m'a été cachée.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous reçu le 22 août certaine dépêche de M. le maréchal Bazaine en date du 20 ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous eu connaissance qu'elle soit arrivée chez M. le maréchal ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Non, je suis certain qu'elle n'est pas arrivée.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous eu connaissance d'une mission confiée par un officier d'état-major spécial du service des renseignements à deux inspecteurs de police ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous eu connaissance du résultat de la mission de ces inspecteurs ?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Le colonel Stoffel m'a dit que ces deux agents avaient été chargés par lui de recueillir des renseignements, mais que, comme ils ne lui en envoyaient aucun, il leur avait donné l'ordre de rentrer.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Y avait-il quelqu'un qui fût spécialement chargé d'ouvrir les dépêches?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Non; l'ouverture des dépêches était faite par l'officier de service.

M^c LACHAUD. — Les dépêches importantes ne portaient-elles pas chiffrées?

M. LE COLONEL D'ABZAC. — Toutes étaient chiffrées.

M. LE COLONEL BROYE. — Après la dépêche du 19, le maréchal de Mac-Mahon n'a reçu aucune autre dépêche de Metz.

M. PRÉSIDENT. — Les dépêches étaient-elles toujours remises directement à l'officier de service?

M. LE COLONEL BROYE. — Elles passaient quelquefois par le cabinet de l'empereur.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas eu connaissance d'aucune dépêche postérieure à celle du 19?

M. LE COLONEL BROYE. — Aucune.

M. LE PRÉSIDENT. — Étiez-vous de service le 22?

M. LE COLONEL BROYE. — Nous étions à peu près tous de service.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous auriez été frappé si une dépêche importante avait été remise à M. le maréchal de Mac-Mahon?

M. LE COLONEL BROYE. — Certainement, surtout s'il s'était agi d'une dépêche de Metz.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il quelque question à poser au témoin?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je désire savoir du témoin si, lorsqu'une dépêche était adressée à un officier qui n'était pas de service, elle était ouverte par celui qui était de service. Ainsi, par exemple, une dépêche adressée au colonel Stoffel aurait-elle été ouverte, en son absence, par l'officier de service?

M. LE COLONEL BROYE. — Oui, quand une dépêche était urgente; dans ce cas, le premier parmi nous qui la recevait l'ouvrait et la transmettait au maréchal.

M. LE PRÉSIDENT. — Le colonel Stoffel avait-il des attributions particulières à l'état-major?

M. LE COLONEL BROYE. — Il était chargé de la partie des renseignements.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais il n'y avait pas de raison pour qu'on remit plutôt au colonel Stoffel qu'à un autre officier une dépêche adressée au maréchal?

M. LE COLONEL BROYE. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais c'est lui seul qui était chargé des communications avec les agents qu'il employait?

M. LE COLONEL BROYE. — Lui seul. Pour ma part, j'ignorais l'existence de ces agents.

L'audience est levée.

AUDIENCE DU 3 NOVEMBRE.

Au début de l'audience, M. Amiot, inspecteur des télégraphes, prend place à la table du greffe pour examiner les dépêches et les registres télégraphiques.

Pendant que M. Amiot étudie ainsi les pièces, on entend divers témoins dont la déposition est sans intérêt. Madame SIBEX constate que, vers la fin du mois d'août, elle a pu pénétrer dans Metz. M. DE VILLE est entré dans la place le 22 août, sans rencontrer un Prussien. M. LALOUETTE a pu suivre la même route.

Ces trois dépositions ont pour but de montrer, ainsi que plusieurs de celles que nous avons déjà publiées, celle de M. Renou entre autres, que l'investissement de Metz n'était pas bien rigoureux, dans les premiers temps au moins, et qu'il eût été facile d'envoyer des nouvelles de la place.

M. DÉCHU, garde-forestier. — Nous étions trente à quarante gardes-forestiers réunis dans la chambre, à Thionville, lorsque M. le garde général est venu demander si quelqu'un d'entre nous voulait servir d'émissaire. Comme personne ne voulait partir, je me suis offert. Je suis parvenu sans trop de difficultés jusqu'à Metz; je me rendis au bureau télégraphique, où je remis le pli qui m'avait été confié. Je demandai un reçu; on m'en a donné un qui était ainsi conçu: « Reçu un pli cacheté contenant 17 dépêches officielles. » C'est alors seulement que j'ai su ce que je portais.

M. LE PRÉSIDENT. — On ne vous a pas donné de dépêche à emporter quand vous êtes parti?

M. DÉCHU. — Non, je n'ai eu que le reçu que j'ai porté à Thionville. Arrivé à Thionville, je me rendis chez le commandant de place, qui me dit: « Vous avez bien passé? » Je lui ai rendu compte de mon voyage, après lui avoir remis le reçu. — « Eh bien, mon garçon, je vais vous donner une petite récompense en attendant. » Et il m'a remis une pièce de 20 francs.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne vous rappelez pas le jour?

M. DÉCHU. — Je ne me rappelle pas au juste la date; seulement, ce qui m'est resté gravé dans la mémoire, c'est que c'était le lendemain du jour où on a fait sauter les ponts à Richemont, et coupé la voie ferrée.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est donc vraisemblable que c'est le 20 que vous êtes arrivé à Metz, et que vous êtes le messenger dont M. Petitpas de la Vasselais ne se rappelait pas le nom. C'est au directeur de la ligne télégraphique que vous avez remis vos dépêches?

M. DÉCHU. — Sur le reçu qu'il m'a remis, il y avait: « Reçu un pli contenant dix-sept dépêches officielles. » D'où sont venues ces dépêches? Je ne le sais pas. J'ai été envoyé une deuxième fois, mais je n'ai pas pu arriver.

M. LE PRÉSIDENT. — Je félicite le témoin du courage qu'il a montré et je le remercie d'être venu déposer devant le conseil.

M. le colonel Turnier est rappelé. Le président lui fait représenter la dépêche du général Coffinières dont nous avons déjà parlé, et cherche à éclaircir s'il y a eu une erreur commise par lui dans la transcription de cette pièce. On se souvient que, sur son registre, le colonel Massaroli, commandant de Longwy, a écrit ainsi: « Le 20, les Prussiens ont attaqué. » Or, à cette date, il n'y a pas eu d'attaque de l'ennemi. Mais c'est ce même jour, 20 août, que la dépêche est partie de Metz. Il est donc à peu près certain qu'il faut lire: le 20, — ce qui indique la date du jour où la dépêche a été écrite. — Puis: Les Prussiens ont attaqué.

Maintenant, par qui a été commise l'erreur de transcription? Est-ce par le colonel Turnier, est-ce par le colonel Massaroli? La question a une importance plus grande qu'on ne le supposerait d'abord.

Si c'est le commandant de place de Longwy qui a mal transcrit sur son registre, la chose est sans importance; mais, au contraire, si c'est le colonel Turnier qui a commis l'erreur, elle peut avoir eu de fâcheuses conséquences, puisque la lecture de cette pièce ainsi modifiée devait faire croire au ministre et au maréchal de Mac-Mahon qu'il y avait eu une action le 20 août sous Metz, ce qui était inexact.

Malheureusement, la mémoire du commandant de Thionville est aussi infidèle aujourd'hui que lors de sa première déposition, et il est impossible d'éclaircir le point en litige.

Le colonel Massaroli est également rappelé. Il croit pouvoir affirmer qu'il a transcrit la dépêche telle quelle, mais il n'y a pas là une certitude absolue.

L'interrogatoire du commandant de Longwy porte ensuite sur un autre point. Nous en reproduisons les parties essentielles :

M. LE PRÉSIDENT. — Colonel, avez-vous souvenir des dépêches qui vous ont été montrées par Guyard, vous avez dit qu'il y en avait quatre ?

M. LE COLONEL MASSAROLI. — Parfaitement, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Une du général Coffinières, une du maréchal Bazaine à l'empereur...

M. LE COLONEL MASSAROLI. — Et deux chiffrées.

M. LE PRÉSIDENT. — Dont l'une au ministre et l'autre au maréchal de Mac-Mahon. Ainsi, vous n'avez transmis vous-même au télégraphe que la dépêche du général Coffinières à l'empereur et au ministre de la guerre, avec cette date en tête : « Le 20, » que vous croyez avoir existé sur l'original. Vous ne vous rappelez pas si ces mots : « De la part du maréchal Bazaine », ont été mis sur la dépêche comme ils l'ont été sur votre registre ?

M. LE COLONEL MASSAROLI. — Cela, je ne me le rappelle pas précisément.

Le colonel Massaroli se retire.

M. LE PRÉSIDENT. — Avant de continuer l'audition des autres témoins, je dois informer le conseil, M. le commissaire spécial du gouvernement et M. le défenseur d'un usage que j'ai fait de mon pouvoir discrétionnaire. Devant les contradictions que nous rencontrons sur l'une des questions les plus importantes, j'ai pensé que le témoignage du maréchal de Mac-Mahon était indispensable; mais les hautes fonctions exercées par lui soulevant une difficulté au sujet de sa comparution devant le conseil, j'ai étudié les précédents et me suis conformé aux usages reçus et admis.

En conséquence, et par application de la loi, j'ai adressé une ordonnance, à M. le président du tribunal civil de Versailles, et j'ai transmis un certain nombre de questions sur les points essentiels.

Voici maintenant ces questions et les réponses de M. le président de la République, directement recueillies par M. le président du tribunal civil de Versailles :

« Première question. — Avez-vous reçu communication d'une dépêche de M. le maréchal Bazaine à l'empereur, datée du 19 août, et ainsi conçue :

« L'armée s'est battue hier, toute la journée, sur les positions de Saint-Privat-la-Montagne à Rozérieulles, et les a conservées. Les 4^e et 6^e corps ont fait, vers neuf heures du soir, un changement de front, l'aile droite en arrière, pour parer à un mouvement par la droite, que des masses ennemies tentaient d'opérer, à l'aide de l'obscurité. Ce matin, j'ai fait descendre de leurs positions les 2^e et 3^e corps, et l'armée est de nouveau groupée sur la rive gauche de la Moselle, de Longeville au Sansonnet, formant une ligne courbe, passant derrière les forts de Saint-Quentin et de Piappeville.



M. DE BISMARCK.

« Les troupes sont fatiguées de ces combats incessants, qui ne leur permettent pas les soins matériels, et il est indispensable de les laisser reposer deux ou trois jours. Le roi de Prusse était, ce matin, à Rezonville, avec M. de Moltke, et tout indique que l'armée prussienne va tâter la place de Metz. Je compte toujours prendre la direction du nord et me rabattre ensuite, par Montmédy, sur la route de Sainte-Menehould à Châlons, si elle n'est pas fortement occupée; dans le cas contraire, je continuerai sur Sedan et même Mézières, pour gagner Châlons. »

« Réponse. — J'ai reçu communication de cette dépêche.

« Deuxième question. — Où avez-vous reçu cette dépêche?

« Réponse. — J'ai reçu cette dépêche à mon quartier général, établi alors au château de Courcelles, près de Reims.

« Troisième question. — Quel jour l'avez-vous reçue?

« Réponse. — Le 22 août. Elle m'a été apportée par M. Piétri, secrétaire particulier de l'empereur, sur les dix heures et demie du matin.

« Quatrième question. — Les indications qu'elle renferme, ont-elles influé sur la direction de l'armée que vous commandiez?

« Réponse. — Au moment où cette dépêche m'a été remise, je venais de donner l'ordre de marcher dans la direction de Paris; j'ai donné immédiatement l'ordre de marcher dans la direction de Montmédy.

« Cinquième question. — Avez-vous reçu postérieurement des dépêches de M. le maréchal Bazaine, modifiant les renseignements et les indications donnés dans cette dépêche du 18 août, et qui, par suite, auraient pu exercer une certaine influence sur vos résolutions ultérieures?

« Réponse. — Je n'ai reçu aucune dépêche de M. le maréchal Bazaine, après celle qui porte la date du 19 août.

« Sixième question. — Avez-vous, notamment, reçu une dépêche de M. le maréchal Bazaine datée du 20 août, ainsi conçue :

« 20 août 1870.

« Au maréchal de Mac-Mahon.

« J'ai dû prendre position près de Metz, pour donner du repos aux soldats, et les ravitailler en vivres et en munitions.

« L'ennemi grossit toujours autour de moi et je suivrai très-probablement, pour vous rejoindre, la ligne des places du nord, et vous préviendrai de ma marche, si je puis toutefois l'entreprendre sans compromettre l'armée. »

« Réponse. — Je ne me rappelle point avoir reçu cette dépêche, et il me semble impossible qu'elle m'ait échappé, puisqu'elle m'aurait permis d'arrêter le mouvement vers l'est si les circonstances m'avaient paru l'exiger.

Après la lecture de la déposition du maréchal, M. Amiot ayant terminé son examen des dépêches, répond à de nouvelles questions.

M. AMIOT. — Avant d'entrer dans les détails, je crois utile de préciser la question.

Il s'agit d'abord d'une dépêche du 18 août adressée par M. le maréchal Bazaine au maréchal de Mac-Mahon, et datée de Metz à quatre heures ou quatre heures quinze du soir. Dans l'instruction, M. le maréchal de Mac-Mahon a commencé par déclarer qu'il n'avait pas reçu cette dépêche. Ensuite, il a été un peu moins affirmatif; il a dit, je crois, qu'il ne se

rappelait pas l'avoir reçue, mais qu'il ne pouvait pas non plus affirmer ne pas l'avoir reçue; ajoutant que, s'il l'avait reçue, il se le rappellerait bien certainement, car c'était une dépêche très-importante, et il avait reçu très-peu de dépêches du maréchal Bazaine. Interrogé à ce sujet, je me suis borné à dire que si j'avais reçu une dépêche pour M. le maréchal de Mac-Mahon, je l'avais sans nul doute envoyée à son état-major. Il y a du reste un fait qui témoigne que cette dépêche est arrivée; c'est ce fait de la retransmission le même jour, dans la soirée, par le service du maréchal, de cette dépêche au ministre de la guerre. La dépêche portait, en effet, l'ordre au maréchal de Mac-Mahon de communiquer le contenu de la dépêche à l'empereur et au ministre de la guerre.

Actuellement, je me rappelle parfaitement que cette dépêche a été envoyée par le service du maréchal à huit heures du soir pour être retransmise à Paris où elle est arrivée.

Nos communications avec Metz ont été interrompues, permettez-moi de le rappeler, le 18 août, vers deux heures de l'après-midi, par Verdun, Étain, Briey; nous les avons encore par Mézières, mais elles ont été interrompues le même jour, 18, vers huit heures du soir. Le 19, dans la journée, la communication a été rétablie pendant trois quarts d'heure ou une heure au plus, je crois; c'est vers midi que je fus informé de ce fait, et il me semble nécessaire de dire au conseil que je me suis empressé d'en informer les intéressés.

J'ai aussitôt, et à deux reprises différentes, prévenu l'empereur et le maréchal que l'on pouvait communiquer avec Metz; mais malgré mon insistance, il n'en a été tenu aucun compte.

Je dois encore ajouter un détail qui m'avait d'abord échappé.

Les dépêches adressées à l'empereur étaient par nous divisées en deux catégories :

Il y avait les dépêches en clair qui étaient adressées à l'empereur directement et ouvertes par lui seul; puis, il y avait les dépêches chiffrées que l'empereur ne recevait qu'après traduction; celles-là étaient remises à M. Piétri pour être traduites.

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie M. Amiot de ces explications; mais ce n'est pas là le sujet réel. Le point unique dont nous nous occupons en ce moment, c'est d'établir que la communication que le maréchal Bazaine avait transmise au maréchal de Mac-Mahon lui est ou ne lui est pas arrivée en temps utile. C'est la seule question qui se rattache à ce qui se débat en ce moment devant le conseil.

Si je prends la dépêche n° 34,750, qui se trouve dans le dossier, je vois que les différentes expéditions portent des annotations différentes qui semblent provenir du service télégraphique. D'abord je vois cette simple indication, — sur la première copie qui a été remise dans l'instruction : « Longwy, 22 août, quatre heures cinquante minutes départ, — ampliation. » — et, à la fin : « Reims fait. » Ensuite, dans la copie qui a été remise au mois d'octobre, je vois les mêmes indications au début : « Longwy, 22 août, quatre heures cinquante minutes, départ, — ampliation, » et puis, à la fin : « Reçu de Longwy, heure non indiquée, — transmis à Reims à dix heures trente minutes, au quartier impérial à dix heures dix minutes. »

Je me demande tout d'abord quels sont les motifs de ces variations d'indications et ce que signifient ces mots : *Reims fait*. Pour moi cela signifie : « C'est fait, » parce que, contrairement à l'habitude, en retransmettant de Paris la dépêche au quartier impérial, on l'a transmise également à Reims, qui l'avait déjà reçue. Les deux dépêches adressées au minis-

tère de la guerre sont parties de Longwy à deux minutes de distance; celle adressée au ministre de la guerre lui-même a été remise à huit heures trente-cinq minutes; celle qui ne lui a été envoyée qu'en communication n'a été remise seulement qu'à onze heures du soir, et pour la dépêche directe qui devait aller à Reims, l'heure d'arrivée n'est pas indiquée. Nous avons bien des heures de transmission, mais, d'après certaine indication, nous pouvons croire que c'est une erreur de transmission faite par hasard au véritable destinataire, c'est-à-dire que la dépêche au véritable destinataire avait dû arriver dans un délai beaucoup plus court que celui de quatre heures cinquante-deux à dix heures et demie, puisque l'expédition au destinataire : « Guerre à Paris, » lui était arrivée à huit heures trente-cinq minutes, tandis que la communication à ce même destinataire : « Guerre, » ne lui a été faite qu'à onze heures.

M. AMIOT. — Il y a deux points à examiner ici. Il y a d'abord la question de savoir comment il se fait que deux dépêches, parties à deux minutes d'intervalle de Longwy, arrivent à Paris avec une grande différence d'heure et, de plus, que la première en date arrive la dernière. Toutes ces dépêches, à mon avis, ont suivi la même voie, seulement, je rappellerai au conseil que ces dépêches, sur une certaine longueur, suivaient le fil de la compagnie de l'Est où le service télégraphique n'est pas organisé comme dans les bureaux de l'État; la rapidité dans la transmission est moins grande et la régularité est moindre; le service dans les gares est fait par le premier agent venu et non par des employés spéciaux. Par conséquent, il est possible — je ne donne ici qu'une hypothèse — que les deux dépêches aient été transmises de Longwy à Longuyon simultanément, car il y a très-peu de différence entre ces dates.

Mais il existe une prescription en télégraphie qui dit que, lorsque deux dépêches semblables sont remises simultanément, on doit donner une heure différente à chacune d'elles, afin qu'on puisse les distinguer plus tard lorsqu'il en est besoin. Ainsi on reçoit, je suppose, quatre dépêches pareilles à quatre heures cinquante minutes; on devra leur donner et on leur donnera comme date : quatre heures cinquante minutes, quatre heures cinquante et une minutes, quatre heures cinquante-deux minutes et quatre heures cinquante-trois minutes, pour qu'aucune d'elles n'indique la même heure.

Ces deux dépêches ont été déposées à Longwy à quatre heures cinquante minutes. Évidemment, pour moi, elles ont été déposées à la même heure toutes deux, et il est possible que l'employé, après avoir indiqué les heures de quatre heures cinquante minutes et de quatre heures cinquante-deux minutes, ait pris la seconde pour la transmettre la première. Il se peut encore qu'après avoir transmis ces deux dépêches à la gare suivante, on ait fait, dans cette gare, une inversion. Une fois à Mézières, cela n'était plus possible, parce qu'il y a là un bureau de l'État, faisant un service officiel, et il est de règle générale que les dépêches doivent être transmises dans l'ordre de leur arrivée.

Par conséquent, à mon avis, et en me résumant, cette différence d'heure n'a rien de surprenant, parce que ces deux dépêches empruntaient le service des gares où il faut compter avec les besoins ordinaires des compagnies de chemin de fer.

Maintenant je puis, après avoir étudié le dossier, qui m'a permis d'arriver sur beaucoup de points à une certitude absolue, donner les renseignements les plus précis sur la marche de la dépêche n° 34,750.

Cette dépêche, nous savons qu'elle a été envoyée de Longwy le 22 août, à quatre heures

cinquante minutes du soir. Elle arrive à Paris sans qu'il soit fait d'indication de l'heure d'arrivée. A Paris, ce renseignement est utile à donner, le service privé et le service officiel sont complètement distincts l'un de l'autre, et placés dans deux locaux différents. Le service officiel comprend tous les fils télégraphiques qui vont aux divers ministères; il comprenait aussi le fil qui allait au quartier impérial.

Voilà le service qui a son local spécial. Dans un autre local, se trouvent tous les autres fils télégraphiques qui communiquent avec la France et l'étranger. La dépêche 34,750 arrive à Paris; elle est adressée à Reims, — il faut le remarquer. — Elle arrive à ce cabinet où toutes les dépêches officielles communiquées passent avant toutes autres.

Le cabinet en fait un tirage, — j'ai vu cela dans le dossier, — c'est-à-dire qu'on écrit le texte de la dépêche avec une encre sympathique, un peu grasse, sur un papier léger, et qu'on prend ensuite une empreinte; après quoi on envoie ce tirage dans la salle de la télégraphie privée où aboutissent tous les fils de la province et de l'étranger, on l'envoie, — le tirage et non l'original, — à l'appareil qui communique avec Reims, et la dépêche est transmise au moyen de ce tirage qui est la reproduction *in extenso* de la dépêche. Ce tirage porte l'indication de la transmission à Reims, dix heures trente minutes.

Vous remarquerez, monsieur le président, que cette transmission a été faite dans un local différent de celui occupé par le cabinet des dépêches. Ce cabinet, en envoyant un tirage, se borne à mettre : « Reims fait », et il ne sait pas à quelle heure la dépêche sera transmise à la gare de Reims, — cela dépend de l'état de la ligne; il se contente de mentionner, sur l'original qui lui a été envoyé, ces mots : « Reims fait », c'est-à-dire l'indication qu'un tirage a été envoyé dans la salle des appareils de province pour être transmis à Reims.

Voilà l'explication, pour moi, très-nette et très-claire, que je ne pouvais donner avant-hier et que je puis soumettre aujourd'hui, avec toute certitude, au conseil.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'en est pas moins vrai qu'en ce qui concerne cette dépêche, tout est dérogation aux usages habituels, qu'il y a une foule de petits incidents qui se croisent les uns dans les autres et qui font un ensemble assez singulier.

M. AMIOT. — A mon avis, ces indications relatives à la dépêche 34,750 me paraissent parfaitement normales et à peu près certaines; il me paraît tout simple que la dépêche arrivant au cabinet où aboutit le fil du quartier général, une fois le tirage fait, soit transmise de suite au quartier impérial, et que le tirage qui prend le fil de Reims subisse un retard.

M. LE PRÉSIDENT. — La dépêche, arrivée à Reims, en admettant qu'elle ne soit arrivée qu'à dix heures et demie, a dû être remise à destination.

M. AMIOT. — En effet, la dépêche 34,750 a été remise par moi, d'une part à l'empereur; d'autre part, au destinataire.

M. LE PRÉSIDENT. — Le destinataire était le colonel Stoffel?

M. AMIOT. — Ce n'est qu'en prenant connaissance du dossier que j'ai appris que la dépêche avait été envoyée à Reims; je l'ignorais.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vois que les dépêches destinées au maréchal de Mac-Mahon lui étaient transmises et adressées directement, mais que les dépêches adressées à l'empereur, et qui ne devaient être données qu'en communication, n'étaient pas toujours envoyées par vous au maréchal. Ce n'était pas une règle absolue?

M. AMIOT. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Je voulais éclaircir ce point. Vous avez donné des explications sur la dépêche 34,750 ; ce sont des hypothèses très-admissibles...

M. AMIOT. — Pardon, monsieur le président, pour moi, c'est une certitude.

M. LE PRÉSIDENT. — Cette dépêche n'est arrivée qu'à dix heures et demie à Reims. « Heure non indiquée » ne signifie donc rien ?

M. AMIOT. — Rien du tout. Il y a là une faute commise. Toute dépêche qui arrive doit porter l'heure de son arrivée. Quand un employé oublie de le faire, on met « heure non indiquée. » On a eu tort de ne pas mentionner cela.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est une explication ; mais il est vraiment singulier que ce soit cette dépêche, la plus importante, qui présente ainsi des irrégularités qui ne peuvent être expliquées qu'à force d'hypothèses.

L'audience est suspendue.

M. RABASSE, inspecteur à la préfecture de police. — Le 18 août 1870, nous fûmes, mon collègue Miès et moi, envoyés à Châlons pour nous tenir à la disposition du maréchal de Mac-Mahon et du colonel Stoffel.

Arrivés à Châlons, nous remîmes les lettres dont nous étions chargés au colonel, et le 20, un moment avant midi, on vint nous prévenir que le colonel Stoffel avait à nous parler. Miès se rendit près de lui. J'ignore ce qui s'est passé ; mais mon collègue me dit en revenant : « J'ai deux réquisitions : une pour vous et une pour moi, signées par le colonel Stoffel et apostillées par le maréchal de Mac-Mahon. » Alors, je vis le colonel Stoffel et il me dit : « Vous allez vous diriger près de Metz ; il me faut des nouvelles du maréchal Bazaine, nous n'en avons pas depuis deux ou trois jours. »

Le colonel nous adressa à M. Durbach, sous-chef au chemin de fer de l'Est, pour faire apostiller notre réquisition.

Nous prîmes le chemin de fer, et nous nous dirigeâmes sur Reims. Après avoir couché dans cette ville, nous quittâmes Reims le lendemain matin pour aller à Charleville-Mézières, d'où nous partîmes à trois heures et demie du matin, le 22, en nous dirigeant sur Carignan, où nous arrivâmes vers les six heures du matin. A ce moment, un train de poudre passait : ayant aperçu dans ce train le général Dejean, mon collègue Miès s'approcha de lui et il nous renvoya au commandant Magnan pour nous donner des renseignements.

Le commandant se plaignit à nous de ne pas pouvoir trouver un homme dévoué, ajoutant que, depuis quelques jours, il avait envoyé dix ou douze émissaires et qu'aucun ne lui rapportait de nouvelles. Nous redescendîmes vers la gare de Carignan avec un agent, M. Finelle, que nous avions rencontré en route et qui était chargé d'une mission pour Metz, et le chef de gare nous donna une locomotive particulière.

Nous arrivâmes sans encombre à Montmédy, où le chef de gare nous dit : « Tous les composeurs du télégraphe sont enlevés. » Néanmoins, nous continuâmes notre route jusqu'à Longuyon.

A Longuyon, on nous prévint que nous ne pourrions aller plus loin, parce que les Prussiens étaient à une très-petite distance de là.

Nous fûmes obligés de retourner sur Longwy. Pendant que nous étions dans la gare de Longwy, nous entendîmes circuler autour de nous que le commandant de cette place avait dû envoyer un émissaire du côté de Metz, un jour ou deux avant notre arrivée, et que cet émissaire était de retour. Nous sommes rentrés à l'hôtel de la Gare, où Miès rédigea, autant

que je me le rappelle, un mot que j'envoyai par un douanier, il était environ deux heures de relevée.

Quelque temps après, un brigadier des douanes vint trouver Miès, avec un mot du commandant de Longwy nous invitant à venir. Je me rendis à cette invitation, tandis que Miès restait à l'hôtel.

Je lui dis que j'étais chargé d'une mission et je montrai mon bon de réquisition signé par le colonel Stoffel.

Le commandant l'examina et me dit : « Ce papier, où l'avez-vous eu ? — Au camp de Châlons, » lui répondis-je. En ce moment entra M. Guyard, commissaire cantonal de Longwy, qui me reconnut et me serra main. Lorsqu'il fut informé du motif de mon passage à Longwy, il dit au colonel Massaroli : « Vous pouvez avoir confiance en M. Rabasse, autant qu'en moi-même, et lui remettre ce que vous avez entre les mains. » M. le colonel Massaroli me donna des dépêches qui se trouvaient dans une enveloppe. Je comptai, je ne me suis pas rappelé dans l'instruction si c'était trois ou quatre dépêches, mais il devait y en avoir quatre : deux chiffrées, une moitié en chiffres, moitié en clair, et une tout en clair. Le colonel Massaroli me remit ces quatre dépêches à découvert et y ajouta une lettre qui venait du grand-duché de Luxembourg et datée du 12 ou du 14 août. « J'ai déjà, me dit-il, donné connaissance de cette lettre au camp de Châlons, soit à l'empereur, soit au maréchal de Mac-Mahon ; vous la remettrez en mains propres à celui qui vous a donné votre mission. » Je pris donc ces dépêches qui étaient datées du 19 ou du 20 août et qui étaient à découvert ; je les mis précieusement dans ma poche et je pris congé du colonel Massaroli. Je rejoignis alors mon collègue Miès : « Ne perdons pas de temps, lui dis-je, voyons tout de suite au télégraphe si nous pouvons faire partir ces dépêches. Nous serons ainsi déchargés de notre mission, et, dans le cas où nous serions pris par les Prussiens, nous pourrions détruire les dépêches. »

Ce qui fut dit, fut fait. Nous nous rendîmes au bureau du télégraphe ; j'informai l'employé qui était là que j'étais attaché à l'état-major de M. le maréchal de Mac-Mahon, comme délégué pour les dépêches télégraphiques. L'employé copia textuellement les dépêches sous ma dictée, et je les collationnai avec lui. L'une d'elles me paraissait dire à peu près ceci : « Manque de munitions, douze à quinze mille blessés. » Celle-là venait de Plappeville sous Metz. Dans une autre, j'ai cru voir qu'on attendait du secours. Quant à celles qui étaient chiffrées, je ne pouvais les comprendre ; j'ai remarqué seulement que, parmi ces quatre dépêches, il y en avait une signée ou écrite par le général Coffinières.

Bref, l'employé des télégraphes, sur ma demande, télégraphia à plusieurs centres télégraphiques pour savoir si on pouvait communiquer avec le maréchal de Mac-Mahon ou avec l'état-major général. Après quarante ou cinquante minutes d'attente, il me dit : « Oui, nous pouvons faire passer vos dépêches par Reims ou par Betheniville. »

Je chargeai alors l'employé d'expédier ces dépêches, et je lui fis écrire, après m'être entendu sur ce point avec Miès, ces mots à M. le colonel Stoffel : « Nous sommes possesseurs des originaux. Devons-nous rentrer ? Réponse de suite. » C'est à quatre heures ou quatre heures cinquante minutes qu'elles sont parties de Longwy. Nous convînmes alors avec Miès d'attendre pour voir si nous recevions une réponse. Le lendemain matin, vers quatre heures du matin, nous étions couchés à l'hôtel près de la gare, lorsqu'on frappa à notre porte ; Miès se leva et alla ouvrir : « Qui est là ? — C'est du télégraphe. »